



**AVIS D'ASSEMBLÉE D'INVESTITURE
POUR SÉLECTIONNER LE CANDIDAT LIBÉRAL
POUR OTTAWA—VANIER**

Date de l'assemblée : Dimanche 5 février 2017

Heure de début : 10 h 00

Adresse : Ottawa Conference and Event Centre
200, rue Coventry
Ottawa (ON) K1K 4S3

Conformément aux règles nationales intérimaires de désignation des candidats pour le Parti libéral du Canada, la convocation d'une réunion pour la désignation du candidat pour la circonscription d'Ottawa—Vanier a été émise.

La réunion est convoquée conformément aux dispositions de l'article 1 des règles mentionnées ci-dessus.

**Le vote commencera à 10 h. Les discours commenceront à 11 h.
Le vote se terminera à 15 h.**

**Une pièce d'identité sera demandée avant qu'un bulletin de vote soit remis
(voir point 3)**

**Veillez noter que la date butoir pour être admissible à voter à cette Assemblée, tel que prescrit aux termes de l'article 1.4 des règles nationales, est le
17 janvier 2017.**

Pour être admissible à se présenter comme candidat à l'investiture, une personne doit respecter les exigences suivantes : soumettre et remplir les formulaires 1 (ou 1A le cas échéant), 2, 3, 4, 5, 6, et 7, et respecter toutes les autres exigences des règles nationales, avant la date limite de l'investiture, soit le 23 janvier 2017 à 17 h HE.



VICTORY FUND
FONDS de la VICTOIRE

Le compte à rebours avant l'élection partielle est commencé. L'équipe libérale a besoin de vous maintenant plus que jamais. Vous voulez faire plus pour garantir la victoire des libéraux lors de cette élection partielle? Faites un don au Fonds de la victoire!

C'est tout simplement l'un des moyens les plus efficaces de faire une différence. Votre don mensuel soutient le Parti à la fois au niveau des circonscriptions et à l'échelon national, et nous permet de réagir vite, de planifier à l'avance, en plus d'aider, au quotidien, à communiquer le message libéral à la population canadienne.

Visitez le <http://www.fondsdela victoire.ca> ou composez le 1-888-LIBERAL dès maintenant!

Personnes admissibles à voter lors d'une assemblée d'investiture :

1. Les résidents de la circonscription qui sont des libéraux inscrits à la date butoir établie par les règles à l'intention des candidats à l'investiture****. La date butoir est le 17 janvier 2017 à 17 h pour les applications en papier ou 23 h 59 pour les applications électroniques. Les candidatures reçues après 17 h sont considérées comme acceptées le jour ouvrable qui suit.
2. Pourvu que tous les particuliers dont il est question au paragraphe un (1) répondent aux critères suivants :
 - a. soient âgés d'au moins quatorze (14) ans;
 - b. soutiennent les objectifs du Parti;
 - c. ne soient pas membres d'un autre parti politique fédéral au Canada;
 - d. ne soient pas membres ayant droit de vote dans une autre association de circonscription fédérale.
 - e. alors qu'étant membres du Parti, n'ont pas déclaré publiquement leur intention d'être candidats pour une élection à la Chambre des communes autrement que pour être candidats du Parti.
3. Toute personne admissible à voter doit être en mesure de fournir la preuve de son identité et de son adresse. Il y a à cet effet trois options :
 - a. Fournir une pièce originale d'identité émise par le gouvernement ou une agence du gouvernement comportant sa photo, ses nom et prénom et son adresse (par exemple, un permis de conduire) **OU**
 - b. Fournir deux pièces originales d'identité émises par le gouvernement ou une agence du gouvernement, un établissement d'enseignement, un bureau municipal ou une agence municipale, un organisme de service public ou une société de cartes de crédit qui indique ses nom et prénom. Au moins un de ces documents doit également contenir son adresse : (par exemple, carte de santé et facture d'électricité) (par exemple, permis de pêche et état de compte de sa carte de crédit) (carte d'identité d'étudiant et fiche de résultats scolaires) **OU**
 - c. Fournir un exemplaire de la pièce d'identité originale émise par un gouvernement, une agence du gouvernement, un établissement d'enseignement, un bureau municipal ou une agence municipale, un organisme de service public ou une société de cartes de crédit qui indique ses nom et prénom et ensuite accepter de prêter serment et être parrainée par une autre personne admissible à voter dans la circonscription et qui peut présenter une preuve d'identité acceptable indiquée au point a ou b ci-dessus.

**** La date butoir pour l'admissibilité à voter à l'Assemblée d'investiture d'Ottawa—Vanier, conformément à l'article 1.4 des règles, est le **17 janvier 2017**.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le
Parti libéral du Canada (Ontario) à l'adresse ontario@liberal.ca**